



COMMISSION REGIONALE FORET-BOIS

2 mai 2018 – 14h30

PV de séance

Accueil par M. Pascal AUGIER, directeur de la DRAAF Occitanie, dans les locaux de la Préfecture de Région à Toulouse pour cette deuxième séance de la commission régionale forêt-bois depuis son installation en juin de l'année dernière, la première de l'année 2018.

Introduction de M. Bernard GILABERT, conseiller régional.

M. Gilabert rappelle l'intérêt porté par le conseil régional à la filière forêt-bois et aux projets qu'elle mène. Il indique que quatre élus suivent spécifiquement les travaux de la filière (MM Labarthe, Plano, Palacin et lui-même).

Il exprime le souhait d'une complémentarité entre le PRFB et le contrat de filière et de travailler sur des approches conjuguées en matière de filière intégratrice (économique, énergétique, environnementales, industrielles de la 2ème et 3ème transformation).

Introduction P. Augier

Il rappelle que la CRFB s'inscrit dans une période particulièrement stratégique pour la filière forêt-bois en région. En effet, autant l'année 2017 a été l'année de mise en place des conditions d'un travail partenarial au sein de la nouvelle région Occitanie, avec les dernières fusions de structures, l'installation de la CRFB, les premières assises régionales, la convergence des dispositifs des deux PDR... autant ce début d'année 2018 est marquée par la richesse des débats qui se tiennent autour des deux démarches en cours : le contrat de filière et le programme régional forêt-bois. Ils constitueront le cœur de nos échanges aujourd'hui.

Il souligne la création au premier janvier 2018 du service commun « valorisation du bois et territoire » de la chambre régionale d'agriculture à partir des effectifs auparavant présents en chambre départementale, dont la gouvernance et les interventions sont coordonnées avec le CRPF.

Il signale que l'actualité nationale est également importante puisque le président de la république a exprimé le souhait 15 jours auparavant de mener une politique volontariste de relance de la filière, faisant le constat d'un nombre d'emplois créés insuffisant au regard de notre potentiel forestier ; il a proposé pour cela de mettre l'accent sur la construction-bois sous réserve de ne pas le faire avec du bois importé, mais aussi que davantage d'investissements et un reboisement massif soient réalisés. Cette orientation se confirme par le lancement annoncé par le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation de deux dispositifs de soutien financier cette année : un fonds de soutien aux entreprises de l'aval et un dispositif d'aides à l'amélioration des peuplements, complémentaire de

ceux existants.

Ces propos interviennent un an après l'adoption du Programme National Forêt-Bois 2016-2026, que nous sommes donc en train de décliner en région, et la confirmation il y a quelques semaines par le conseil national de l'industrie de la filière forêt-bois parmi les dix filières d'avenir.

Il souligne enfin l'annonce par M. le Ministre, suite à la dernière réunion de travail qui s'est tenue à Paris avec les représentants professionnels de la filière sur les difficultés d'approvisionnement des scieries de chêne, d'un « plan feuillus » en faveur de la filière dont les résultats devraient être présentés courant de ce mois.

Rappel de l'ordre du jour :

1. Point d'étapes sur les travaux d'élaboration du contrat de filière forêt-bois Occitanie
2. Point d'étapes sur les travaux d'élaboration du Programme Régional Forêt-Bois Occitanie
3. Avis sur le plan départemental de protection des forêts contre l'incendie de l'Ariège
4. Présentation du site internet « La forêt bouge »
5. Questions diverses

Au vu de la feuille d'émargement, le quorum est atteint . Deux modifications ont été opérées sur la composition de la CRFB depuis la dernière fois :

- à leur demande, l'association "forêt méditerranéenne" a été rajoutée comme entité experte ; elle participera donc aux débats sans droit de vote
- le remplacement de M. Jean-Luc BERNARD-COLOMBAT, commissaire-adjoint du massif pyrénées et personnalité qualifiée de la CRFB, par sa remplaçante suite à mobilité, Mme Anne BUSSELOT

Enfin, le comité paritaire sylvo-cynégétique sera prochainement créé officiellement mais il s'est déjà réuni une fois de façon informelle, et il continuera à le faire dans les semaines à venir, pour alimenter les réflexions du PRFB sur ce sujet de première importance pour la mobilisation et le renouvellement de la ressource.

Aucune remarque n'est formulée sur le PV de la précédente CRFB du 29 juin 2017.

1. Point d'étapes sur les travaux d'élaboration du contrat de filière forêt-bois Occitanie

M. GLEIZE, président de l'interprofession FIBOIS Occitanie, démarre la présentation des travaux d'élaboration du premier contrat de filière forêt-bois d'occitanie, puis **M. PETREAU**, membre du bureau de FIBOIS et représentant des industries papetières, poursuit la présentation avec l'appui d'un diaporama.

La filière forêt-bois en région représente 1 % de l'emploi régional, un peu moins de 2 % du CA régional avec 2,6 milliards d'euros mais la balance commerciale régionale est déficitaire de 200 millions d'euros.

Le contrat de filière vise à travailler au développement économique de l'ensemble de la filière, avec des actions spécifiques pour valoriser la transformation locale du bois et stimuler le renouveau industriel.

Il est précisé dans la présentation que :

- l'action 4 sera essentiellement ciblée sur les entreprises de la région
- chacun des acteurs peut encore à ce stade contribuer à l'élaboration de ces fiches
- le contrat de filière vise une action globale sur la filière, avec une collaboration entre l'amont et l'aval
- une priorisation entre les fiches sera réalisée d'ici la fin des travaux d'élaboration, avec la définition de points de levier

M. VIEBAN, représentant des producteurs de plants forestiers, indique que le contrat de filière doit permettre de développer les marchés et de créer de la valeur ajoutée. On doit cependant se poser la question dès à présent de la répartition de cette valeur sur l'ensemble de la filière, à tous les acteurs, comme cela se pratique dans l'agriculture.

Il précise également que la priorisation des 13 actions est nécessaire pour être en phase avec les moyens des partenaires, les ressources des collectivités. Il interroge cependant les modalités de priorisation : par rapport à la création de valeur ? Par rapport aux secteurs d'activité ?

Il indique enfin que le contrat de filière aura plus d'efficacité si les entreprises s'engagent plus directement, aux côtés de Fibois, dans le portage de certaines actions.

P. AUGIER confirme que la création de valeur est un élément important. La logique a longtemps été en agriculture de travailler sur la compétitivité et le levier des marges ; la valorisation des produits contribue aussi à cette création de valeur.

M. VIEBAN signale que la forêt occitane est valorisée pour près de 50 % comme bois énergie et qu'il faut transformer cette tendance par la création de valeur.

M. TOULIS, représentant la chambre régionale d'agriculture et président de la CDA09, indique que le réseau des chambres d'agriculture travaille depuis plusieurs années à l'utilisation du bois d'oeuvre dans la construction des bâtiments agricoles. Il faut cependant des entreprises de transformation et des constructeurs capables de faire des projets en face. La traçabilité des bois est très importante dans une logique de valorisation locale.

M. HORMIERE, représentant de la Chambre régionale des Métiers et de l'Artisanat, indique que d'après les données AGRESTE, 432 000 m³ de sciages sont produits en région alors que 1 330 000 m³ de bois ronds sont récoltés. Les entreprises ont besoin d'un soutien à l'investissement pour augmenter leur productivité et d'un soutien pour transformer les connexes ; l'association la vallée du bois dans le Tarn vient d'élaborer un programme d'investissements.

Remarques formulées sur les fiches :

- la formation est un point de blocage dans la région
- action 9 : compléter la fiche en indiquant d'utiliser du bois d'Occitanie

- les chambres consulaires ont un rôle à jouer dans l'accompagnement de l'entrepreneuriat

Mme COISNE, représentante de Fransylva Occitanie, considère que l'amont forestier n'est pas vraiment traité dans le contrat de filière et comprend qu'il le sera dans le cadre du PRFB. Elle demande d'optimiser la gouvernance pour préparer le programme FEADER (desserte, mobilisation de bois...). Elle propose enfin que le FCBA soit rattaché à la fiche 12 sur l'innovation du fait de ses compétences métier.

M. GLEIZE précise que la contractualisation au sein de la filière est un moyen de capter de la valeur ajoutée au sein de la région mais aussi de mieux maîtriser les flux entrants/sortants

M. GUILLOT, directeur-adjoint de l'ADEME, souligne la qualité du travail réalisé sur les actions du contrat de filière, l'ADEME intervenant aussi bien sur le bois-énergie que sur le bois dans la construction durable. La valorisation du bois en énergie concerne surtout les sous-produits de l'exploitation et de la 1ère et de la 2ème transformation.

M. ROUSSET, directeur territorial de l'ONF, est satisfait du contenu du contrat de filière mais attend une bonne articulation avec le PRFB. Il considère que l'un des enjeux prioritaires est de mieux valoriser nos bois d'œuvre en leur trouvant des débouchés. La fiche 4 y répond par le biais d'un appel à projets régional ; il faudra cependant préciser la provenance locale des bois.

Le développement des contrats d'approvisionnement dans les forêts publiques figure dans les objectifs de l'ONF.

Il indique enfin que la rentabilité de la production de bois dans les forêts d'occitanie est difficile ; il faudra s'assurer que tous les maillons de la filière soient bénéficiaires du contrat de filière.

M. SANGUINET, représentant des scieurs, indique que le problème de la première transformation est celui de l'approvisionnement. La contractualisation est un pas vers sa sécurisation, condition du soutien et du développement à l'investissement dans ce secteur industriel.

M. AUGIER et M. GILABERT indiquent que l'État travaille actuellement sur un appel à projets de soutien aux investissements dans la première transformation, en liaison avec la Région, qui devrait être publié d'ici fin juin.

M. D'ARAGON, président de FRANSYLVA, indique que la problématique de l'approvisionnement rejoint celle du prix d'achat pour pérenniser la ressource, en couvrant le coût du reboisement pour assurer le cycle de production suivant.

M. VIEBAN indique que la garantie de paiement est essentielle dans un contrat d'approvisionnement. Dans d'autres secteurs, le conseil régional s'est porté garant dans les contrats d'approvisionnement : cette sécurisation pourrait-elle être créée pour la filière forêt-bois en Occitanie ?

2. Point d'étapes sur les travaux d'élaboration du Programme Régional Forêt-Bois (PRFB) Occitanie

M. GAUTIER, DRAAF Occitanie, présente le point d'étapes sur le PRFB Occitanie à partir d'un diaporama.

M. D'ARAGON indique qu'il est d'accord pour travailler sur le moyen et le long termes dans le PRFB mais qu'il faut aussi travailler sur le court terme. Conformément aux engagements pris M. Labarthe lors de la réunion de concertation de mi-mars, des sessions de la CRFB en version réduite doivent pouvoir se tenir régulièrement pour traiter rapidement des problèmes courants, comme les modifications aux AAP qui vont être déposés en fin d'année sur le FEADER (desserte par ex.). Une fréquence trimestrielle lui semble souhaitable.

M. GILABERT confirme qu'une réunion sera programmée pour juin, en réponse à la demande des professionnels exprimée lors de leur rencontre en mars dernier avec V. Labarthe.

M. PETREAULT signale qu'une mention sur les modalités de gouvernance est spécifiquement incluse dans la fiche 1 du contrat de filière.

Un besoin de visibilité sur les approvisionnements doit être apporté via l'augmentation des forêts sous plan de gestion ; c'est une priorité pour connaître la ressource mobilisable. 37 % de l'approvisionnement de l'usine FibreExcellence de Saint Gaudens se fait en local : la traçabilité et la certification de ces bois sont très importantes, tout comme le renouvellement de la ressource par reboisement.

Mme GOUBE, pour l'union des coopératives forestières, propose qu'une aide au premier document de gestion durable soit mise en place avec un engagement des propriétaires.

M. BOURNAUD, président du CRPF Occitanie, indique qu'il faut insister auprès des propriétaires pour qu'ils connaissent leur forêt. Quand la propriété fait plus de 25ha, l'élaboration d'un document de gestion durable est obligatoire ; une aide est donc difficile à proposer. Il signale que le retard affiché dans l'élaboration des PSG obligatoires est dû à une modification réglementaire (seuil de 25 ha en plusieurs tenants) ; il sera rattrapé d'ici 2020.

Mais pour des surfaces inférieures à 25 ha, une aide pourrait être proposée pour inciter au regroupement de propriétés pour l'exploitation.

La difficulté réside dans les territoires où la valorisation économique des forêts est faible : comment inciter un propriétaire à élaborer un plan simplifié de gestion sans acheteur de bois ?

M. CALAS, représentant de FNE Midi-Pyrénées, voit dans le PRFB une opportunité de mettre en cohérence la politique forestière avec les différentes politiques publiques (SNB/SRB ou SRCE). Il exprime cependant une crainte sur le développement des plantations mono-spécifiques en termes de biodiversité et de résilience de la forêt (cf changement climatique)

M. CROS, président de l'URCOFOR, indique que le croisement entre la filière forêt-bois et les territoires doit se faire dans le PRFB. Le réseau des territoires forestiers a fait émerger des propositions dans ce sens. Le travail qui reste à mener jusqu'à la signature sera nécessaire pour ne laisser personne pour compte.

M. AUGIER répond qu'il est encore temps d'intégrer les éléments des territoires forestiers.

M. VIEBAN signale que le bois d'œuvre transformé actuellement est issu du bois planté il y a 50 ans. Il est donc important de souligner l'apport des reboisements artificiels. Aujourd'hui, 1 000 à 2 000 hectares environ sont plantés chaque année (soit une infime fraction de la surface forestière française) ; ils correspondent pourtant à 10 à 20 % de la forêt productive. Les futaies de douglas ne représentent que 50 000 ha. Il existe des espaces pour la forêt de production par reboisement tout comme il existe des espaces pour la préservation de la biodiversité. La multifonctionnalité des forêts ne peut pas s'appliquer de façon uniforme dans tous les espaces forestiers.

Il indique qu'il faut également prioriser les actions à mener dans le cadre du PRFB.

Enfin, il indique que les coopératives sont des organisations de producteurs (OP) présentes sur les territoires, et ont l'obligation de réaliser de la contractualisation pour être certifiées OP par les services de l'État.

M. ROUSSET indique que le PRFB doit traiter des risques naturels, dont la prééminence augmente en région dans le cadre du changement climatique (incendies, Restauration de Terrains de Montagne). Le PRFB doit s'inspirer de la politique DFCI menée dans les territoires à enjeux, concernés par la forêt méditerranéenne. Concernant la politique de RTM, les enjeux sont toujours forts en termes de protection des populations et doivent être concrétisés dans le PRFB ; il faut rentrer dans une logique d'amélioration des boisements et réouvrir la mesure dans le prochain PDR.

Mme COISNE complète en signalant que la problématique « montagne » est également présente en région et a été évoquée dans le GT mobilisation ; elle génère des surcoûts à la récolte qui ne sont pas compensés, contrairement au secteur agricole qui dispose d'une ICHN.

Elle indique également que les plantations en forêt permettent d'augmenter la captation du carbone. Au niveau national, le label bas carbone peut aider au financement de projets de plantation.

M. AUGIER répond que l'État et la Région travaillent bien en transversal pour prendre en compte toutes les politiques publiques.

M. CHOLLET, directeur-adjoint ONF Occitanie, signale que les conseils départementaux sont chargés par la Loi d'élaborer les schémas départementaux d'accès à la ressource mais se sont différemment impliqués sur le sujet. Comment les associer ?

M. AUGIER indique que certains conseils départementaux participent aux travaux du PRFB et qu'il ne faut pas hésiter à transmettre aux autres acteurs les fiches-actions si besoin. Par ailleurs, un travail de cohérence des PRFB avec les régions voisines sera mené.

3. Avis sur le plan départemental de protection des forêts contre l'incendie de l'Ariège

M. GAUTIER de la DRAAF présente le projet de PDPCFI 09 à l'appui d'un diaporama.

La CRFB formule un avis favorable.

4. Présentation du site internet « La forêt bouge »

M. DROUINEAU du CRPF présente ce nouvel outil à l'appui d'un diaporama et d'une présentation en ligne.

Il rappelle que c'est un outil national opérationnel depuis janvier 2018, gratuit et décliné par région. Il est destiné aux petits propriétaires privés et est compatible avec les autres outils actuellement proposés par les partenaires de la filière. Il signale à ce titre qu'1/3 du bois mobilisé en propriété privée se fait sous plan de gestion, bien qu'elle ne représente que 10% en surface de la forêt privée.

C'est un outil en ligne de mise en relation et de service d'appui à la gestion forestière. Il contient un module de gestion cartographique de sa forêt, un annuaire des entreprises, un indice du prix des bois. On peut y organiser une programme de coupes et de travaux mutualisé.

Remarques :

- La complémentarité de cet outil avec des outils comme la bourse foncière des SAFER pourrait être examinée (notamment sur LR)
- **Mme NGUYEN de FIBOIS** rappelle que la démarche a initialement été engagée sur le territoire d'Auvergne Rhône Alpes pour regrouper territorialement des programmes de coupes ou de travaux (recherche pour un exploitant forestier par ex.) ; l'outil ne le permet pas vraiment puisque le propriétaire peut s'opposer à la publication de ses programmes de coupes et travaux
- comment sera définie la référence pour l'indice du prix des bois ? Le FCBA précise qu'une veille nationale intégrant le prix du bois est en cours, mais il n'y a pas de déclinaison régionale prévue. L'enquête du MAA sur le prix du bois chaque trimestre (prix bord de route) peut être une source.

Un COPIL sera prochainement organisé dans le cadre de l'interprofession.

5. Questions diverses

Situation des scieries de chêne vis-à-vis de l'exportation des grumes vers l'Asie :

- **M. D'ARAGON** indique que les grumes de chêne qui partent à l'export sont celles qui n'ont pas trouvé d'acheteur en France, ou pour lesquelles le prix était trop bas
- **M. SANGUINET** signale que de nombreuses scieries ferment faute d'approvisionnement en chêne ; certains exportateurs doivent honorer des contrats avec l'Asie et envoient des volumes de grumes qui auraient pu être achetés sur le marché intérieur
- **M. ROUSSET** rappelle que pour la forêt publique, un label UE a été créé pour s'assurer que les grumes de chêne soient au moins une fois transformées sur le territoire de l'UE ; des contrôles sont mis en place. Il signale cependant que les ventes de bois ne représentent plus que 30 % des recettes de l'ONF contre 80 % il y a 30 ans.
- **M. GLEIZE** précise que malgré le prix d'achat du chêne à l'export vers la Chine plus élevé, leurs coûts de transformation leur permettent d'absorber le surcoût du transport (40 à 50 €/m³) ; cela pose le problème de la compétitivité de l'industrie de transformation française. FIBOIS sera présent à la réunion provoquée par la DRAAF sur ce sujet le 14 mai.
- **Mme COISNE** demande d'objectiver le débat dans une volonté d'apaisement. Elle exprime

une volonté de rapprochement au niveau national avec la FNB pour identifier quelles sont les scieries en difficulté et à quelle hauteur. En Occitanie, le chêne représente 2% des bois commercialisés.

- **M. VIEBAN** indique que les coopératives peuvent répondre aux besoins des industriels. Il serait préférable de parler d'un plan « feuillus » pour évoquer également la problématique de la valorisation du hêtre ou du châtaignier. Les volumes manquants au niveau national sont estimés à 450 000 m³. Dans une coupe de bois de feuillus, on sort uniquement 20 à 30% du bois d'œuvre : il est important de faire de la simplification administrative dans le régime des coupes pour pouvoir exploiter ces volumes supplémentaires, mais aussi de penser au renouvellement de la chênaie dans les plans de gestion. La mise en marché et la contractualisation peuvent être des réponses économiques au problème des scieries de chêne.

CONCLUSION

M. GILABERT retient des échanges les notions suivantes :

- répartition de la valeur ajoutée dans la filière forêt-bois
- approche globale de l'exploitation, aussi bien dans les qualités bois d'œuvre et que bois d'industrie et bois-énergie
- l'aspect innovant pour le développement de nouveaux produits, comme le démonstrateur dans la construction-bois
- les liens avec de nouveaux acteurs économiques

Il souhaite que le contrat de filière apporte une réflexion sur les échelles territoriales d'appropriation pertinentes ainsi que sur l'évolution des dispositifs de formation.

Il demande aussi que les appels à projets qui découleront du contrat puissent être conciliés avec les dispositifs d'accompagnement déjà existants.

M. AUGIER indique que la prochaine étape sera donc la validation du contrat de filière et la présentation de la synthèse des propositions d'actions du PRFB lors de la prochaine CRFB qui se tiendra le 2 juillet après-midi en présence de M. le Préfet de Région et de Mme la présidente du conseil régional.

Avant fin juin, l'AAP régional pour l'investissement dans la première transformation sera publié, en même temps que devraient être publiés par le Ministère les deux dispositifs nationaux évoqués en introduction (aides aux entreprises de l'aval / aides à l'amélioration des peuplements).

Une CRFB sera également programmée en septembre pour présenter la VO du PRFB.